

Justice

Durcir les peines pour viol, ce n'est pas si facile

Les réponses à une question simple ne sont pas forcément les plus aisées, comme le montre le débat sur les abus sexuels

Lucie Monnat

«Les femmes naïves qui ramènent à la maison des hommes qu'elles ne connaissent pas, se laissent aller pour ensuite décider qu'elles ne veulent finalement pas de rapport sexuel sont en quelque sorte aussi un peu responsables. Dans ce cas, les peines de prison avec sursis peuvent peut-être se justifier.» Dimanche, la conseillère nationale Andrea Geissbühler (UDC/BE) a réagi sur TeleBärn aux chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) concernant les condamnations pour viol (un tiers des condamnés n'écopent pas de prison ferme).

Relayés mardi par 20Minuten, les propos de cette ex-agente de la police cantonale bernoise ont provoqué un tollé jusqu'au sein de son parti. La Zurichoise Natalie Rickli, auteure de plusieurs motions visant à durcir les peines pour les agressions sexuelles, a fermement condamné les propos de sa collègue de parti.

A Berne, les avis sont divisés sur la question. Jusqu'ici, tous les objets visant à durcir les peines concernant les délits sexuels sont soit en suspens, soit ont échoué devant le Conseil des Etats après avoir reçu l'aval du National.

La première réaction, celle qui vient des tripes, est celle de l'incompréhension face aux élus qui s'opposent à un durcissement. Ceux-ci s'expliquent cependant par une réponse très rationnelle. En premier lieu, les parlementaires évoquent l'harmonisation des peines dans le nouveau régime des sanctions. «Nous sommes actuellement dans l'attente du message du Conseil fédéral sur la question, explique la conseillère nationale Rebecca Ruiz (PS/VD), membre de la Commission des affaires juridiques. C'est pour cette raison que ces objets ont été rejete-

«Il faut que le régime des peines soit évalué et modifié dans son ensemble. Cela n'a pas de sens de prendre des mesures pour chaque délit»



Rebecca Ruiz (PS/VD)
Conseillère nationale

tés ou suspendus: il faut que le régime des peines soit évalué et modifié dans son ensemble. Cela n'a pas de sens de prendre des mesures pour chaque délit. C'est une question de cohérence.» Sur la question de fond, cependant, Rebecca Ruiz ne transige pas. «Je me positionne clairement en faveur du renforcement des sanctions en matière d'atteinte à l'intégrité sexuelle, autant pour les enfants que pour les adultes, assure la socialiste. Je crois clairement en l'effet dissuasif de la peine. C'est un vrai problème en Suisse.»

Peine sévère

L'idée en soi d'un durcissement des peines ne fait cependant pas l'unanimité. «La peine maximale pour le viol, soit dix ans, est l'une des plus sévères du Code pénal suisse, explique Andrea Caroni (PLR/AR), membre de la Commission des affaires juridiques aux Etats. Il faut laisser une marge de manœuvre au juge. Chaque cas est différent. Si une femme, se retrouvant au lit avec un homme, change d'avis et que son refus n'est pas respecté, c'est un viol et il faut qu'il soit puni en conséquence. Mais si une personne en séquestre une autre et abuse d'elle pendant des années, la peine doit s'ajuster en fonction de ces circonstances.» Andrea Caroni est toutefois sur-

«La peine maximale pour le viol est l'une des plus sévères du Code pénal suisse. A mon sens, il s'agit plus d'une question de l'application de la loi que de la loi en elle-même»



Andrea Caroni (PLR/AR)
Conseiller aux Etats

pris par les chiffres de l'OFS. «J'aimerais bien connaître dans les détails les cas qui ont éclopé de sursis. Leur nombre me surprend. Mais à nouveau, à mon sens, il s'agit plus d'une question de l'application de la loi que de la loi en elle-même.» Pis, le sénateur craint qu'une peine plancher trop sévère n'ait un effet inverse. «Le juge risque de ne plus reconnaître des cas de viol qui mériteraient des peines plus légères que la minimale.»

Marge de manœuvre

C'est également l'avis de son collègue de commission, le sénateur Robert Cramer. «Le Conseil des Etats est une chambre qui réagit beaucoup moins à l'actualité. Adapter la loi avec légèreté serait d'ailleurs catastrophique, souligne en préambule le Vert genevois. En Suisse, partant de l'idée fondamentale que chaque situation de vie est différente, notre pouvoir judiciaire est construit de façon à laisser une marge de manœuvre très large au juge. C'est pour cette raison que notre code prévoit des peines pouvant varier de 3 jours à 10 ans.»

Pour Robert Cramer, cette spécificité suisse est une richesse qu'il s'agit de préserver. Il pointe toutefois une faiblesse, apportée par la révision partielle du Code pénal, entré en vigueur en 2007. «La pos-

«La possibilité de sursis a alors été extrêmement étendue. Le sursis est devenu une sorte d'automatisme qui réduit le pouvoir des juges»



Robert Cramer (Verts/GE)
Conseiller aux Etats

sibilité de sursis a alors été extrêmement étendue, explique l'élue. Le sursis est devenu une sorte d'automatisme qui réduit le pouvoir des juges. On exige beaucoup trop qu'il soit la règle pour les premières infractions. Mettre un jeune en prison pour un petit délit est une catastrophe, on bousille son futur et on crée des criminels. Mais, dans certains cas, il faut que la peine soit ferme afin que la personne prenne pleinement conscience de son acte et ne récidive pas.» A voir si la procédure d'harmonisation des peines permettra de régler cette question.

Une fois n'est pas coutume, voici un point sur lequel le conseiller national UDC Yves Nidegger s'accorde. «Durcir les peines est une bonne idée en soi, mais supprimer le sursis serait à mon sens une mauvaise option. Il faut pouvoir juger au cas par cas, estime l'avocat genevois. Après, il y a la possibilité d'augmenter les peines plancher, ce que l'UDC a régulièrement tenté de faire. Le parlement a toujours refusé au nom de la flexibilité requise du juge. Mais la population, elle, juge - à raison - que les juges ne sont pas assez sévères et ne respectent pas sa volonté. C'est exactement la raison pour laquelle des mesures telles que l'internement à vie ont été votées.»

La Poste Le chef du personnel s'en va

Yves-André Jeandupeux, responsable du personnel et membre de la direction de La Poste, quitte le groupe après onze ans passés à la tête des ressources humaines du géant jaune. Il a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière à partir du printemps 2017. Yves-André Jeandupeux, né en 1958, assumera une activité qu'il a déjà exercée par le passé dans le conseil et la conduite d'entreprises en Suisse romande. «Sa contribution à la réussite entrepreneuriale de La Poste a été décisive», souligne le géant jaune. **ATS**

Tribunal fédéral

Présidence Le juge fédéral Ulrich Meyer devrait accéder le 1er janvier prochain à la présidence du Tribunal fédéral. La plus haute instance judiciaire a indiqué mardi qu'elle va proposer son élection à l'Assemblée fédérale, qui se prononcera lors de sa session de décembre.

Les Etats au travail

Immigration Le sort que réservera le Conseil des Etats à la solution du National pour maîtriser l'immigration devrait devenir plus clair d'ici le 8 novembre. La Commission des institutions politiques de la Chambre des cantons a entamé la discussion. L'initiative sur l'immigration de l'UDC doit être mise en œuvre d'ici au 9 février 2017. **ATS**

Viande halal



L'importation de viande halal ou casher ne devrait pas être soumise à une obligation de déclaration. Par 8 voix contre 3, la Commission de la science du Conseil des Etats s'oppose à son homologue du National et refuse de donner suite à une initiative parlementaire de Yannick Buttet (PDC/VS). La majorité de la commission du Conseil des Etats juge la législation actuelle suffisante et qu'il n'y a pas besoin de prendre des mesures. **ATS**

Abus sexuels

4

C'est le nombre de policiers de Bâle-Campagne placés sous enquête pénale dans une affaire d'actes sexuels sur une personne incapable de discernement. Les faits présumés se seraient déroulés entre policiers en dehors des heures de service, lors d'une excursion. La victime supposée des faits figure elle aussi parmi les quatre collaborateurs de la police cantonale. Lors d'une sortie récréative, la policière aurait été complètement ivre. Un tiers aurait filmé la scène avec son smartphone. **ATS**

Langues Une solution sans la Confédération

La question des langues étrangères à l'école divise plus que jamais les cantons. Les Alémaniques refusent toute intervention de la Confédération. Les Romands ne sont pas contre, si ensemble, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Hormis les Grisons et le Tessin, qui ont des régimes particuliers, onze cantons alémaniques, à l'exception de Lucerne et de Schaffhouse, rejettent les propositions de la Berne fédérale. Il est inacceptable que la Confédération empiète sur les compétences cantonales, clament-ils en chœur. **ATS**

Il a dit
«Ce que Blocher a dit relève de la calomnie. Personne ne m'a jamais acheté pour aucun de mes votes au parlement»



Christian Lüscher
Vice-président du PLR, sur la réforme énergétique

PUBLICITÉ

1'000 promos chaque semaine!

www.aligro.ch

4.80
100 x 1.5 g
~~5.80~~

Lipton Yellow Label Tea

Dolce Vita Jolimont VdP 2014

45.-
6 x 75 cl.
~~57.-~~

9.90
kg
~~14.80~~

Saumon frais vidé de Norvège, cal. 2-3 entier ou demi

1.80
kg
~~3.60~~

Courgettes de Suisse/import

29.50
kg
~~39.60~~

Bourguignonne de bœuf fraîche de Suisse/Allemagne

Genève • Chavannes-Renens • Matran • Sion

Offre valable jusqu'au samedi 15 octobre

Contrôle qualité